

Direction de la  
communication

Université Paris 13  
99, avenue Jean-Baptiste Clément  
93430 Villetaneuse  
Tél. : 01 49 40 20 39  
tiphanie.pons@univ-paris13.fr

Villetaneuse, le 5 juillet 2016

## Communiqué de presse

La section disciplinaire du conseil d'administration de l'Université de Bordeaux compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants, a décidé le 29 juin 2016 :

- que les faits reprochés à M. Samuel Mayol par la présidence de l'Université Paris 13 (conflit d'intérêt, attribution de jours de congés indus, introduction de tapis de prières dans un local) ne sont pas établis et qu'il y a lieu de prononcer la relaxe de M. Samuel Mayol sur ces chefs.
- que le cumul d'activités sans autorisation préalable reproché à M. Samuel Mayol pour l'année 2011 – 2012 est prescrit, et qu'il y a lieu de prononcer la relaxe de M. Samuel Mayol de ce chef.

Le président de l'Université Paris 13, Jean-Pierre Astruc, prend acte de cette décision et ne fera pas appel.

Samuel Mayol est donc réintégré, ce jour, le mardi 5 juillet à l'IUT de Saint-Denis. Il a été reçu ce matin par Jean-Pierre Astruc. Tous deux, souhaitent travailler ensemble et en relation de confiance pour le bien des étudiants et des personnels de l'IUT. La passation de pouvoir entre Samuel Mayol et Bernard Bétant, administrateur provisoire de l'IUT va s'effectuer dans la matinée.

Contact presse :

Tiphanie Pons, directrice de la communication

[Tiphanie.pons@univ-paris13.fr](mailto:tiphanie.pons@univ-paris13.fr) - 01 49 40 20 39